

Procès-verbal du CCAS
Séance du 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de septembre à 19 heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Josette CLAUZIER, Maire.

Etaient présentes : CLAUZIER Josette, MERCIER Annie, GALEOTE Denise, CHAZAL Christine, MICHEL Elise.

Excusés : FOROT Michel, GIBERT Pierre, MAZAT Nicolas, TARI Brigitte.

Les décisions ci-après ont été approuvées à l'unanimité des membres présents :

Le Centre Communal d'Action Sociale :

1- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la réunion du 26 mars 2024.

2- **DECIDE l'attribution d'un bon d'achat de 30 €** aux 46 enfants de la commune âgés de 10 à 18 ans en 2024. Les familles seront invitées à venir retirer leurs bons en Mairie et ceux-ci pourront être utilisés dans les commerces locaux dont la liste sera annexée aux bons.

3- **VALIDE l'achat de 72 colis de Noël** pour les seniors de 70 ans et plus pour une valeur d'environ 30€ par colis. Les achats seront effectués à Super U pour les personnes résidant en maison de retraite et à Maison.fr pour les autres.

4- **VALIDE l'organisation de « l'opération brioches »** : 126 brioches seront vendues par les membres du CCAS au profit de l'ADAPEI.

5- **ORGANISE l'information des seniors pour les activités de la semaine bleue** qui se déroulera en collaboration avec les trois autres CCAS de la vallée de la Dorne.

Le coût des différentes prestations est mutualisé au prorata de la population de chaque commune. Chaque CCAS prend en charge la collation pour la manifestation qu'il accueille.

6- **Les membres du CCAS sont informés** du courrier de remerciements de Monsieur et Madame FOUGOUD suite à l'aide apportée lors de l'incendie de leur garage ainsi que des dons faits au CCAS à l'occasion d'un baptême républicain et du prêt de la cuisine d'été.